



CHÊNE-BOUGERIES

25 juin 2024

Information concernant le corps de sapeurs-pompiers volontaires 21

Des éléments problématiques sur la gestion financière et opérationnelle du corps de sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Chêne-Bougeries ayant été portés à sa connaissance, le Conseil administratif a fait mener plusieurs investigations par des auditeurs externes.

Après avoir appelé les personnes concernées à se déterminer, le Conseil administratif a décidé, le 24 juin 2024 à titre de mesure provisionnelle, de suspendre plusieurs membres de l'état-major de leurs fonctions.

La continuité des opérations dans les domaines de la prévention incendie et de la défense contre les sinistres reste assurée à toute heure, notamment avec le concours du Groupement SIS. La coordination technique et le suivi seront assurés avec l'inspecteur cantonal du service du feu.

Le Conseil administratif renouvelle toute sa confiance aux membres du corps de sapeurs-pompiers volontaires 21 qui continuent à s'engager au profit de la collectivité, en particulier pour la population de Chêne-Bougeries et des communes voisines.

L'établissement de l'ensemble des faits en cause étant encore en cours, le Conseil administratif ne communiquera pas d'autres informations sur ce sujet.